

Pompes à chaleur

1. Définition

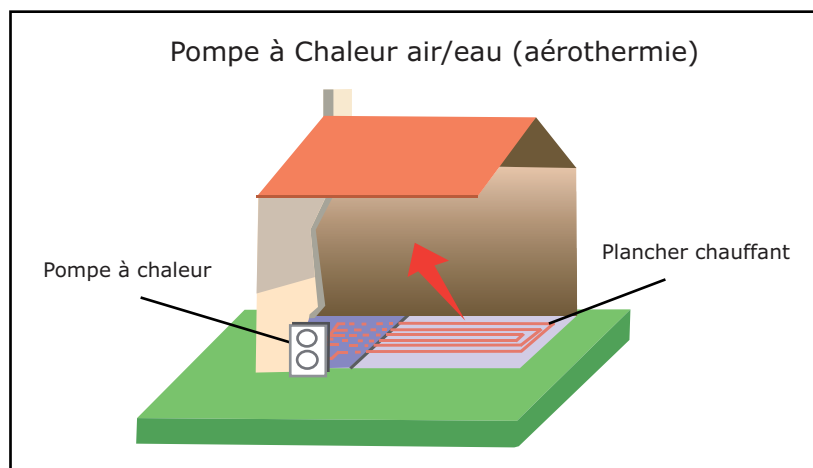
Les pompes à chaleur rentrent dans la famille des énergies renouvelables. En effet, une pompe à chaleur puise les calories contenues dans le milieu naturel (air, sol ou eau) afin de les restituer à votre habitation.

Ainsi, pour une restitution de 3 à 4 Kw de chaleur au sein de votre habitation, votre pompe à chaleur ne consommera que 1 Kw d'électricité. Ce rendement est communément appelé coefficient de performance ou COP.

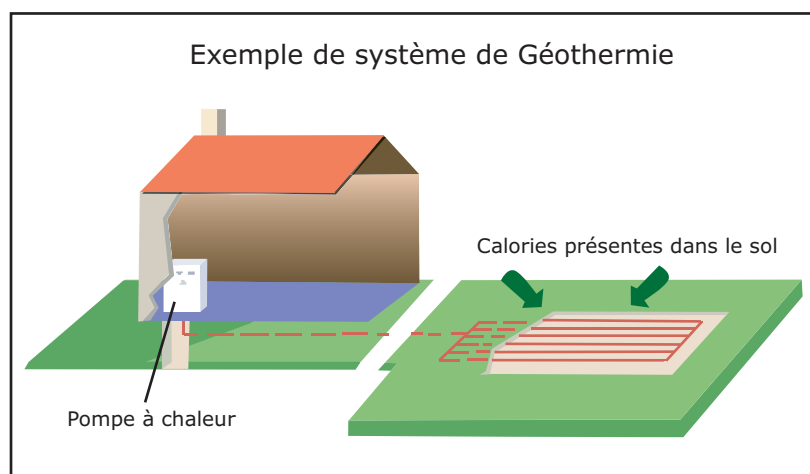
A partir de ce constat, il est facile de comprendre qu'une pompe à chaleur permet de réduire votre consommation d'énergie pour le chauffage domestique et donc de réaliser des économies.

2. Les différents types de pompe à chaleur.

- Pompe à chaleur air/air : la chaleur est prélevée sur l'air extérieur et est transférée directement dans votre habitation par un système d'air pulsé. Système le plus simple à mettre en place et pouvant être réversible afin de servir de climatisation en été, il est cependant le seul à ne pas disposer d'incitations fiscales. (cf paragraphe sur les avantages)
- Pompe à chaleur air/eau : la chaleur est prélevée sur l'air et est transférée à un circuit d'eau qui alimentera un plancher chauffant ou des radiateurs basse température.



- Pompe à chaleur eau/eau : le système prélève la chaleur dans un circuit d'eau en contact avec un élément qui lui fournira la chaleur (terre, nappe phréatique) pour la transférer à un autre circuit d'eau. C'est le système généralement adopté pour la géothermie.



A noter qu'une solution « hybride » peut vous être proposée. Ainsi, une pompe à chaleur peut être couplée à une chaudière gaz, fioul ou bois. Ce système est prévu pour tirer le meilleur rendement de la pompe à chaleur.

Dans tous les cas, la pompe à chaleur sera couplée à un système de plancher chauffant ou de radiateurs basse température.

3. Quels avantages ?

Ecologique. C'est un système qui respecte de l'environnement en générant 3 à 4 fois moins de CO₂ qu'une chaudière classique, évitant ainsi l'émission de polluants. Le chauffage par pompe à chaleur est parmi toutes les technologies du chauffage, une des plus efficace et des moins polluante.

Cette technologie bénéficie ainsi d'un crédit d'impôt de 40% pour la partie matérielle de l'investissement. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre fiche "Crédit d'impôt".